

COOPERATION DECENTRALISEE ET PARTENARIATS MULTI-ACTEURS

3 semaines, soit 72 heures

Pour les dates et le coût: voir calendrier de formation



Problématique

Depuis 10 ans les collectivités locales se sont imposées comme des acteurs du champ de la coopération et des relations internationales. Compte tenu de la diversité des contextes et politiques nationales et internationales en la matière, il n'existe cependant pas UNE coopération décentralisée mais une multitude de définitions et pratiques.

La coopération décentralisée représente un enjeu très important pour les collectivités locales des pays engagés dans un processus de décentralisation, en ce qui concerne la création ou le renforcement d'espaces publics locaux. Pourtant en France les collectivités locales ont des difficultés à faire de la coopération décentralisée un réel outil de leur politique locale.

Du point de vue des citoyens la coopération décentralisée peut être aussi un formidable espace de dialogue au sein de leur collectivité et un outil d'ouverture à l'international.

La coopération décentralisée, à l'instar d'autres formes de coopération, interroge plus largement les relations entre acteurs et en particulier le partenariat. Construire et mettre en œuvre des partenariats est devenu un enjeu qui ressort de tous les discours actuels sur le développement. Cependant, compte tenu de la complexité et de la diversité des situations relationnelles rencontrées, il est important de clarifier les types de relations qui se nouent autour d'une action ou d'une politique afin de :

- définir les rôles et responsabilités de chacun,
- identifier les modalités de montage et de fonctionnement de la relation, et utiliser les outils de travail adaptés,
- s'inscrire éventuellement dans un processus de mise en place d'une relation partenariale.

Les partenariats en coopération décentralisée illustrent parfaitement ces enjeux.

Objectifs

- ◆ Maîtriser les concepts, connaître les acteurs et les actions ;
- ◆ Connaître les mécanismes institutionnels et financiers ;
- ◆ Renforcer la contribution de la coopération décentralisée aux dynamiques de développement local ;
- ◆ Comprendre les place et enjeux du partenariat dans le contexte actuel du développement ;
- ◆ Identifier le partenariat comme un mode de relations parmi d'autres et cerner ses spécificités ;
- ◆ Construire et suivre un partenariat et un dispositif partenarial à partir des possibilités identifiables.

Contenu

- ◆ La coopération décentralisée : définitions, historique, évolutions, contexte juridique ;
- ◆ Diversité et rôle des acteurs, diversités et convergence des actions ;
- ◆ Rôles et positionnement de la coopération décentralisée dans le contexte international ;
- ◆ Spécificités de la coopération décentralisée et articulation avec les autres modes de coopération ;
- ◆ Dispositifs d'appui à la coopération décentralisée ;
- ◆ Partenariat et autres modes de relations ;
- ◆ Le partenariat entre processus et projet : mécanismes et dispositifs de partenariat ;
- ◆ L'appui à l'élaboration et à la mise en œuvre de partenariats.

Méthode

- ◆ Alternance entre apports théoriques, études de cas et travaux de groupes ;
- ◆ Rencontres avec des acteurs français de la coopération décentralisée et du développement local.

CIEDEL FORMATION
19, rue d'Enghien 69002 LYON
Téléphone : + 33 4 72 77 87 50

Fax : + 33 4 72 41 99 88
Messagerie : ciedel@univ-catholyon.fr
Site web : <http://www.ciedel.org>

➔ DOSSIER DE CANDIDATURE

Sur demande ou téléchargeable sur www.ciedel.org/admission.htm

➔ CONDITIONS D'ADMISSION

Une formation de type Bac + 3 ou équivalent (valorisation des acquis) et cinq années d'expérience en développement local

et

Examen par le comité pédagogique du CIEDEL des motivations et du projet professionnel présentés dans le dossier d'inscription

Pré-requis : maîtrise des outils informatiques Word, Excel, Internet

➔ POSSIBILITÉS DE FINANCEMENT

Le CIEDEL ne délivre pas de bourses d'études, mais il est possible d'en obtenir auprès d'autres institutions.

Pour les personnes résidant en France :

Les coûts de formation peuvent être pris en charge par les différents dispositifs de formation professionnelle (Congé Individuel de Formation, Droit individuel à la formation, Allocation Retour à l'Emploi par la Formation, Fonds pour la Formation en Accès Individuel Régional...)

Le numéro de formation préalable du CIEDEL est : 82 690 876 469

Le CIEDEL est également agréé pour la formation aux élus locaux français.

Pour les ressortissants de pays étrangers :

Les fonctionnaires de l'Etat et des Collectivités Territoriales peuvent s'adresser à leurs Ministères et leurs tutelles, Les fonctionnaires et personnels des ONG et bureaux d'études peuvent s'adresser aux Services de Coopération et Action Culturelle des Ambassades de France (SCAC), à la Banque Mondiale, au PNUD, au FED...

Les personnes des ONG, bureaux d'études et projets peuvent s'adresser aux bailleurs de fonds de leurs organisations et de leurs projets qui disposent généralement de lignes de financement pour le renforcement des capacités des agents de développement

Le RAFOD (Réseau d'appui aux Actions et Formations pour le Développement) peut co-financer des bourses demandées par des ONG ou des bureaux d'étude pour les membres de leur personnel (RAFOD- BP 2306, 69216 LYON cedex 02 ; rafod@rafod.org)

ATTENTION

En France comme dans les autres pays, et quel que soit l'organisme financeur, l'obtention d'une bourse demande plusieurs mois et elle est conditionnée par l'obtention d'un certificat de pré-inscription du CIEDEL.

De ce fait, les demandes de bourse doivent être déposées avant la programmation budgétaire des financeurs, soit le plus souvent pour une formation commençant l'année suivante.

CIEDEL FORMATION
19, rue d'Enghien 69002 LYON
Téléphone : + 33 4 72 77 87 50

Fax : + 33 4 72 41 99 88
Messagerie : ciedel@univ-catholyon.fr
Site web : <http://www.ciedel.org>